

ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2021

Présents :

Au titre des membres actifs :

- Gérard JULIEN, Président,
- Patrick NANCY, Vice-président,
- Yves SOLANS, Trésorier
- François COLLET, Secrétaire.

Au titre des membres associés :

- Danièle FILLION, représentant la Caisse d'allocations Familiales (CAF),
- Roselyne JANVIER, représentant la commune de Lescar.

Excusés :

- Annick MAUPEU, membre du Bureau),
- Nicole CATUHE, membre du Bureau
- Lucette GUILLONNEAU, Présidente d'honneur,
- Véronique MOREAU, Directrice de la DDETS 64,
- Nicolas PATRIARCHE, Maire de Lons,
- Claude OLIVE, Maire d'Anglet,
- Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte marie et Président de la Communauté de communes du Piémont oloronais,
- Patrice LAURENT, Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Assistaient également à la réunion :

- Arnault GIMENEZ, Directeur de l'Association,
- Anne-Laure LAPORTE, Déléguée du personnel au Comité Economique et social (CSE) de l'Association,
- Faustine CESCAU MAILLARD, Déléguée du personnel suppléante au CSE,
- Magali MARTEL, comptable de l'Association,
- Isabelle PORTE, représentant le Commissaire aux comptes.

Le Président ouvre la séance en indiquant que la réunion a finalement été organisée en visio-conférence en raison du fait que deux agents de l'Association sont malades du Covid (dont un, non vacciné, gravement).

Après avoir indiqué le nom des personnes qui se sont excusées, il propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 19 mai 2021

Ce compte rendu, que la convocation à la présente réunion invitait à consulter sur le site de l'Association et dont le Président présente un résumé, ne suscite aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Point sur la situation financière 2021

Le Directeur présente une projection des résultats de l'exercice 2021, caractérisée par une augmentation de 7 % des charges, due essentiellement au recrutement de nouveaux agents, qui a bien évidemment impacté les charges de personnel – qui représentent 79 % des charges –, mais aussi les impôts et taxes (taxe sur les salaires).

Le Président indique que des négociations ont été engagées entre les partenaires sociaux en vue de réviser la convention collective qui régit le personnel : on s'achemine ainsi vers une revalorisation, à compter de 2023, des grilles de rémunérations - outre la revalorisation du point d'indice dont fait état le Directeur -, et ce en vue de remédier au manque d'attractivité de la profession, qui se traduit par des difficultés à recruter, cependant que les délégués du personnel au Comité Economique et Social (CSE) de l'Association ont fait remonter les attentes en la matière du personnel en place.

Yves SOLANS suggère que l'on se rapproche de la fédération départementale des centres sociaux pour une action commune en vue d'obtenir des financeurs qu'ils revalorisent à leur tour leurs concours financiers. Cette suggestion est retenue.

Le Directeur expose que les produits sont en hausse de 37 049 €, soit 9%, hausse due à une augmentation de 7 299 € des prestations de service - notamment les cotisations payées par les travailleurs indépendants - et de 20 064 € des concours de l'État à raison des aides pour le poste d'écrivain public et pour la domiciliation. En revanche, les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont en baisse du fait de la diminution des heures de CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

L'exercice 2021 devrait ainsi être clôturé avec un excédent de 26 438 €, qui doit être relativisé dès lors qu'il est dû pour une large part à une reprise sur provisions (11 029 €) et à la subvention de l'État pour la domiciliation, dont la pérennité dans le temps n'est pas assurée. Au demeurant, le résultat définitif pourrait être minoré de 20 000 € si l'on peut imputer sur l'exercice des travaux d'installation de thermostats sur les radiateurs et d'amélioration du réseau informatique des locaux de Billère.

Le Président ajoute que le Bureau, au vu du résultat, a décidé l'octroi d'une « prime Macron » au personnel, ce qui est une façon de répondre aux attentes de celui-ci sans hypothéquer l'avenir au regard de la probable revalorisation des salaires du fait des négociations sur la convention collective.

Il indique aussi que Pau Béarn Habitat, bailleur des locaux de Billère, a décidé de procéder au remplacement de la chaudière. Le Directeur complète cette information sur les locaux en indiquant que le bailleur va regarder la faisabilité de leur extension (installation d'un préfabriqué ?).

En ce qui concerne les locaux de Bayonne, le Président fait savoir que la Communauté d'agglomération du Pays basque, qui en est propriétaire a décidé d'y réaliser des travaux (de mise en sécurité au moins).

Budget prévisionnel 2022

Le Directeur présente le projet de budget 2022, qu'il qualifie d'ambitieux pour les raisons suivantes :

- Il intègre le recrutement d'un ou une infirmière supplémentaire pour tenir compte de l'extension à tout le département du champ d'intervention de l'Association en matière de santé (une réunion avec l'Agence Régionale de Santé étant programmée le 6 décembre à ce sujet).

- le recrutement de l'écrivain public dans le courant de l'année 2021 produira tous ses effets en 2022.

- corrélativement, le Département n'est pas fermé à une augmentation de ses concours (prise en compte de la référence sociale unique pour les bénéficiaires du RSA social du secteur d'Oloron Sainte Marie, suivi du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, pour lequel l'Association pourrait être désignée comme co-animateur, intervention en matière scolaire, l'Association ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé sur ce sujet par le Département).

- de même, la subvention de l'État pour la domiciliation devrait être augmentée du fait de l'augmentation du nombre de domiciliations pour lesquelles l'Association est agréée (de 550 à 650 pour le Béarn et de 50 à 150 pour le Pays Basque).

Le Président fait observer que le volume de ce projet de budget est comparable à ceux des années 2000

Ce projet ne suscitant aucune question ou observation est adopté à l'unanimité.

Orientations 2022

Le Directeur présente les orientations d'action pour l'année 2022 :

- renouvellement des contrats de projets conclus avec la CAF pour le centre social de Billère et l'espace de vie sociale de Bayonne. On en est actuellement à la phase diagnostic et les nouveaux contrats devraient être finalisés à la fin de l'année 2022.

Yves SOLANS demande s'il ne serait pas possible et pertinent de fusionner les deux contrats. Le Directeur ne le pense pas, car cela se traduirait par une baisse des concours de la CAF.

S'agissant de l'action de l'Association en Pays basque, le Président fait état de la réflexion engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays basque sur la mise en œuvre sur son territoire du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, réflexion à laquelle elle a souhaité associer l'Association. Il déplore cependant que la Communauté semble tout miser sur la réalisation de terrains familiaux, alors que ce type d'équipement n'est pas la panacée, toutes les familles n'étant pas aptes à occuper ces terrains de façon responsable.

Le Directeur signale que les usagers du centre social et de l'espace de vie sociale sont associés au travail engagé pour le renouvellement des contrats de projet. Le Président précise que par expérience (la sienne, en tant que directeur d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs), il s'agit là d'un exercice difficile mais fructueux.

- aménagement d'un espace de convivialité pour les usagers dans les locaux de Billère (à côté de l'accueil).

- nouvel agrément portant de 600 à 800 le nombre de domiciliations autorisées.

Yves SOLANS demande si l'Association est agréée pour procéder à la domiciliation de gens du voyage du secteur de Nay. Le Directeur lui répond par la négative.

- Poursuite des réflexions et démarches pour l'agrandissement des locaux de Billère et l'amélioration de ceux de Bayonne.

Ces orientations seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Renouvellement du Bureau

En suite de l'Assemblée Générale, il convient de procéder au renouvellement du Bureau, ce à quoi le conseil d'Administration procède, élisant à l'unanimité :

- Gérard JULIEN, Président,
- Patrick NANCY, Vice-président (Béarn),
- Michel COUAILLIER, Vice-président (Pays Basque),
- Yves SOLANS, trésorier,
- François COLLET, secrétaire,
- Lucette GUILLONNEAU (Présidente d'honneur),
- Nicole CATUHE,
- Pierrette GABORIAUD.
- Annick MAUPEU.

Questions diverses

Le Président informe l'assemblée que l'étude réalisée sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Béarn a pointé le problème sanitaire posé par l'aire de ferrailage sauvage à côté de l'habitat adapté des Angles, ce qui a conduit les pouvoirs publics à fermer cette aire. Conséquemment, l'Association est considérée comme responsable de cette fermeture et ses équipes sont peu ou prou interdites d'accès au site, à l'initiative du pasteur qui suit les habitants. Il a donc été demandé au Maire d'OLORON Sainte Marie d'intervenir auprès du pasteur.

Yves SOLANS demande comment le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est assuré pour les familles de gens du voyage du Haut-Béarn. Le Directeur lui indique que le Département ne souhaite pas intervenir sur les lieux de stationnement des familles, considérant que ce sont elles qui doivent se rendre dans les locaux où les séances sont organisées pour les familles « ordinaires ». L'Association estime au contraire qu'il conviendrait d'abord d'organiser des séances sur les lieux de stationnement, pour convaincre

les familles de l'intérêt du service et les conduire à terme à se rendre aux séances de PMI ordinaires. Pour autant, il n'est pas sûr qu'il y ait aux Angles des enfants ressortissants de la PMI (moins de 6 ans).

Le Président indique qu'un projet de chantier-école est à l'étude avec l'association Les compagnons Bâisseurs pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat adapté des Angles.

Le Président et le Directeur soulignent l'implication de Cécile MALPELI, l'infirmière, et plus largement de toute l'équipe dans le travail accompli aux Angles.

Anne-Laure LAPORTE pense que l'action sur l'habitat pourrait être un levier pour renouer le dialogue avec les familles.

Le Directeur indique que l'Office 64 de l'Habitat, propriétaire des logements des Angles est tout à fait ouvert à des travaux d'amélioration de ces logements et souhaite travailler en concertation avec l'Association. Ceci vaut d'ailleurs pour les autres logements dont il est propriétaire et qui sont loués à des gens du voyage (Nay...). Les autres bailleurs de logements de ce type sont également dans le même état d'esprit.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président clôture la séance.

Fait à Billère, le 30/11/2021,

Le Secrétaire

Le Président

François COLLET

Gérard JULIEN